

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 260-179-1911 autorisant les Gouverneurs des Colonies à promulguer l'art. 31 de la loi de finances du 17 avril 1906.

n° 260-179-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 septembre 1911

Numéro JO
n° 179 du 01/10/1911

Date du numéro
1 octobre 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu le décret du 21 août 1911 autorisant les Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies à promulguer l'art. 31 de la loi de Finances du 17 avril 1906.

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 21 août 1911 autorisant les Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies à promulguer l'article 31 de la loi de finances du 17 avril 1906. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

GASTAING.